



C.N.R.P.

Club Noiséen de Randonnée Pédestre
Association loi 1901 - Agrément Jeunesse et Sports :
93SP329 - Affiliée FFRP
Siège social : 8/10 MPT Marcel Bou
49 rue du Docteur Sureau
93160 NOISY-LE-GRAND ☎ 06-17 04 05 15
Email : cnrp93@gmail.com
Internet : <http://www.cnrp93.com>



1^{er}, place des martyrs de la Résistance
et de la Déportation
93110 Rosny-sous-Bois
☎ 01.48.54.00.19
Internet : <https://www.randopedestre93.fr>

Assurance R.C.P. : WTW-GROUPAMA Département Sport Immeuble
Quai 33 33/34 quai De Dion Bouton - CS70001 -
92814 Puteaux ☎ 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoye.com - Contrat n° : 41789295M / 0002

Garantie financière :
GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois Fontanot
92000 Nanterre - ☎ 33(0)149313131
Contrat N° 4000716162/0

Le 1/11/ 2024

NOTICE D'INFORMATION

Week-End Marche Nordique « La Grande Sologne » du 11 avril au 13 avril NG-2025-03

Le séjour est ouvert aux adhérents du CNRP, inscrits à l'activité marche nordique et titulaires de la licence FFRandonnée 2024/2025 avec l'assurance RC ou plus. Si places disponibles, ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée 2024/2025 avec l'assurance RC ou plus.

Nombre de participants : 24 au minimum, 46 au maximum.

PROGRAMME :

Vendredi 11 avril Départ à 8h30 en covoiturage pour Yèvre le Châtel (45).
A 10h30, visite guidée du village-jardin et de la forteresse médiévale. Classé parmi les plus beaux villages de France et placé sur la Route de la Rose (labellisé 4 fleurs). Durée : 1h30/2 h. Pique-nique tiré du sac.
A 15h, collation chez les sœurs Tatin à Lamotte Beuvron (41).
A 16h30, départ de l'hébergement pour une marche nordique en boucle de 5 Km.

Samedi 12 avril Départ à 9h en covoiturage pour Saint Viatre (41). Visite libre du village typiquement solognot.
A 10h15, visite guidée de « La maison des Étangs ». Eco-musée (historique et écologique).
A 13h45, départ pour une marche nordique de 11 Km. « De Neung à La Ferté Beauharnais ».
A 17h, visite libre de La Ferté Beauharnais qui fut traversé par Jeanne d'Arc en 1429 et habité par la famille De Beauharnais (Joséphine, future impératrice) de 1752 à 1824.

Dimanche 13 avril Départ à 9h30 en covoiturage pour Chaumont sur Tharonne (41).
A 10h, début de la marche nordique de 8 Km « Autour du Center Parcs »
A 14h, visite guidée du château de La Ferté Saint Aubin. Dégustation de la spécialité gourmande.

Les marches nordiques ne se feront pas forcément dans cet ordre et pourront être modifiées, selon la météorologie et la forme physique des participants, une rapide réunion d'informations sera organisée la veille au soir pour déterminer l'organisation de la journée du lendemain.

RENSEIGNEMENT : Responsables séjour : Jacques BONNET Tél. 06 17 04 05 15

HEBERGEMENT

Centre de rencontre des générations

Domaine de Mont-Evray
41600 NOUAN LE FUZELIER

Chambres : **draps et linge de toilette fournis**

Le séjour est réservé **en pension complète** avec **pique-nique le midi**. Pas de prise en compte de régime alimentaire particulier.

COÛT DU SEJOUR

Coût fixé à 194 euros

Ce prix comprend :

- La pension complète en chambre occupation double, quelle qu'elle soit, du dîner du 1^{er} jour au pique-nique du dernier jour avec la taxe de séjour incluse
- L'accompagnement des groupes par 2 animateurs du CNRP pour 3 jours et les visites
- L'immatriculation tourisme

Ne sont pas compris

- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".



INSCRIPTION

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 30 octobre 2024. **Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque, d'un virement ou d'une CB de réservation de 94 € (chèque à l'ordre du CNRP), plus la prime d'assurances facultative à prendre dès la préinscription (11 €) en avertissant le responsable du séjour.**

Les préinscriptions seront closes le 14 Novembre 2024. S'il y a plus de 32 personnes préinscrites, les organisateurs étudieront s'il est possible d'accroître le nombre de participants pour le séjour. Dans le cas contraire, une commission se réunira pour établir la liste des participants. Les adhérents, n'ayant pu y participer, se retrouveront prioritaires pour les prochains voyages.

Lors du début du séjour, il vous faudra être en conformité avec la réglementation sanitaire en vigueur à cette date.

ASSURANCES FACULTATIVES

Vous trouverez, annexés à cet envoi, les conditions générales relatives à ces assurances et le bulletin de souscription.

Si vous souhaitez profiter de tout ou partie de cette offre, nous vous invitons à :

- Remplir le bulletin de souscription et à déterminer le montant à payer (ex : **11 euros** pour l'annulation voyage)

- Nous renvoyer ce formulaire au moment de l'inscription définitive

Votre inscription deviendra définitive après le renvoi du bulletin d'inscription signé sous 8 jours.

A adresser à : Jacques Bonnet 49 rue du docteur Sureau 93160 Noisy-Le-Grand

PAIEMENTS

- préinscription: **94 €** dont frais d'immatriculation tourisme 5 €
ou **105€** majorés du montant des assurances souscrites. Ex : assurance annulation (**+11 €**).
- Solde du séjour avant le 11 janvier 2025 : **100 €**

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre du CNRP.

Le paiement par CB est autorisé, attention, toutes les CB ne prennent pas en compte l'assurance annulation ou COVID.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION SI ASSURANCE

- Annulation faite avant le **11 janvier 2025** : : retenue de 30% du montant total du séjour.
- Annulation faite entre le **11 janvier et le 11 mars 2025** : retenue de 50% du montant total du séjour
- Annulation postérieure au **11 mars 2025** : retenue de 100% du montant total du séjour

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION SANS ASSURANCE

- Remboursement uniquement si un(e) remplaçant(e) est trouvé(e) **avec retenue de 30 € par dossier d'inscription.**

CESSION DU SEJOUR

- Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando Découverte valide.
- Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les frais de dossier (30 euros) comprenant les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice.
- Le participant remplaçant devra effectuer la phase d'inscription (voir paragraphe INSCRIPTION ci-dessous)

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les participants seront regroupés de façon à constituer des équipages de 4 personnes par véhicule.

(Environ **385 kms** aller-retour Noisy-le-Grand / Nouan le Fuzelier et **46 kms** sur place).

Les responsables du week-end géreront la contribution de chacun au frais du déplacement (**voir article 4.7 du Règlement Intérieur**).

Le coût du partage est estimé à **36 €** par personne, sur la base de 4 adhérents par voiture (dont **14,30 €** de péage).

RECOMMANDATIONS

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la marche nordique pour apprécier pleinement ce séjour et de penser à l'équipement de base du marcheur (vêtement de pluie, chaussures, bâtons de marche, lacet de rechange, **gourdes**, etc...)

Je m'engage sur l'honneur à participer avec bonne humeur à l'intégralité des réjouissances ainsi qu'à toutes les activités.

INSCRIPTION

Après réception de votre 1^{er} acompte et la clôture des pré-inscriptions, nous vous adresserons, en double exemplaire (CNRP et adhérent), **le bulletin d'inscription proprement dit**. Vous n'aurez plus la possibilité de souscrire à différentes assurances (facultatives), car celles-ci sont normalement prises dès la pré-inscription. Nous vous invitons à remplir les 2 exemplaires de façon identique et à nous retourner, **sous quatorze jours**, **l'exemplaire CNRP** de ce bulletin revêtu de votre signature et des renseignements demandés.

En vous souhaitant, par avance, un agréable séjour, nous vous adressons nos cordiales salutations de marcheur nordique

L'équipe Responsable Tourisme

PJ : Annexe 12bis. Obligation d'information des articles R211-6 et R211-12 du Code du tourisme

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la permanence de l'Association ou sur le site de l'association

<https://www.cnrp93.com/week-ends-semaines-et-plus>

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre - 64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382 Tél. 01 44 89 93 90 CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z- SIRET : 303 588 164 00051.